



Dynamiques agricoles au sein du périmètre du SCOT du Born

De grands îlots de culture au sein du massif forestier

Le Scot du Born regroupe la communauté de communes de Mimizan et celle des Grands Lacs. Avec près de 6 400 hectares déclarés à la PAC en 2012, soit 3% de la superficie déclarée dans les Landes, l'agriculture occupe plus de 6% de ce vaste territoire littoral et forestier. Elle y est surtout visible au travers des grands îlots de culture de maïs ou de légumes de plein champ implantés au cœur du massif forestier, plutôt à l'est du territoire. 20% des exploitations regroupent plus de 80% des surfaces cultivées. Avec quelques élevages hors-sol importants (porcs, volailles) ces grandes exploitations, sous forme sociétaire, allient performance technique et adaptation au marché. Aux côtés de ces dernières, d'autres agriculteurs misent sur la valorisation des ressources territoriales que sont la flore du sous-bois (apiculture) mais aussi le potentiel touristique par la mise en place d'activités de loisir.

Clélie GARNIER
Hubert GUICHENEY

(*) Un **Schéma de Cohérence Territoriale (Scot)** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Prédominance des cultures de maïs et de légumes de plein champ

6 400 hectares déclarés à la PAC en 2012

Les surfaces déclarées à la PAC (*) constituent la majeure partie des espaces agricoles du territoire. Ce sont essentiellement des terres arables destinées à la production de céréales ou de légumes de plein champ qui sont implantées au sein du massif forestier en grands îlots de culture plus particulièrement à l'est du territoire.

Prédominance des grandes cultures

Avec plus de 3 100 hectares, le maïs est de loin la culture la plus répandue au sein du périmètre du Scot. Trois quarts de la sole

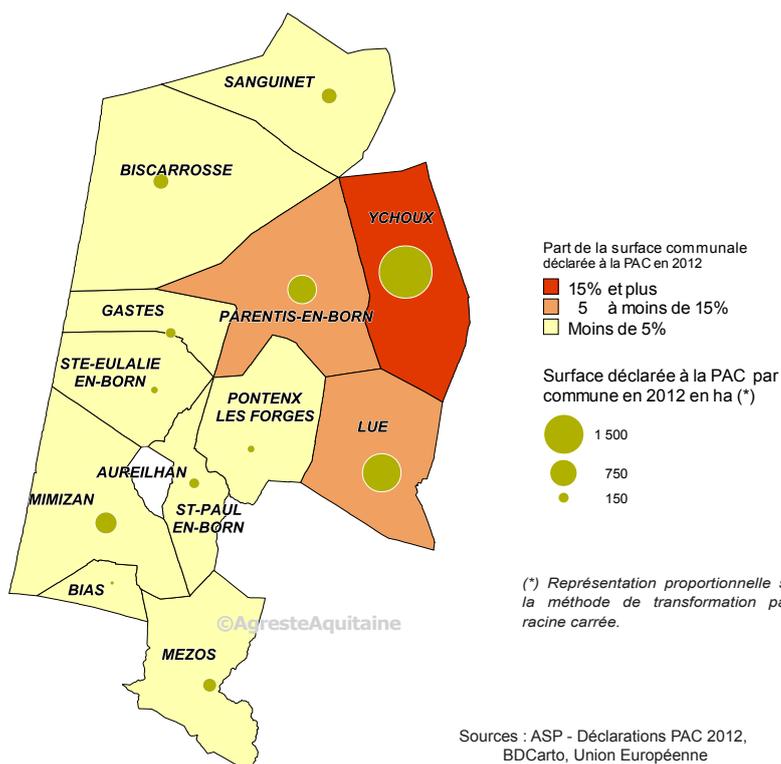
maïsicole sont destinés à la production de maïs grain et le quart restant à celle de maïs semence.

Viennent ensuite les légumes de plein champ destinés à la transformation qui recouvrent 2 070 hectares. Les principaux légumes cultivés sont le maïs doux (1 200 hectares), les carottes (420 hectares), les haricots (120 hectares).

(*) Il s'agit de l'ensemble des parcelles situées au sein du périmètre du Scot quelle que soit la localisation du siège d'exploitation ; ainsi sont incluses dans ces superficies des parcelles appartenant à des exploitations dont le siège est situé à l'extérieur du périmètre du Scot.

Ces superficies ne prennent pas en compte les « doubles cultures » sur une même parcelle au cours d'une année.

Une activité agricole plus présente à l'est du territoire



Sources : ASP - Déclarations PAC 2012, BDCarto, Union Européenne

Les surfaces fourragères représentent moins de 4% des surfaces totales déclarées à la PAC au sein du périmètre du Scot. Ce sont essentiellement des prairies temporaires.

Progression des surfaces déclarées à la PAC entre 2008 et 2012

Entre 2008 et 2012, les surfaces agricoles déclarées à la PAC enregistrent une progression moyenne annuelle de 3%. Cette évolution est essentiellement due au développement de la culture de maïs alors qu'au niveau départemental, sur la même période, la sole maïsicole enregistre une diminution moyenne annuelle de près d'1%. Par ailleurs, les cultures légumières, après avoir légèrement régressé jusqu'en 2010, enregistrent une reprise à partir de 2011, pour se stabiliser autour de 2 070 hectares en 2011.

Artificialisation des sols en périphérie des centres urbanisés

Un vaste espace forestier

En 2009, sur les onze communes ⁽²⁾ pour lesquelles nous disposons des données relatives à l'occupation du sol, la forêt recouvre près de 80% de la superficie totale et les surfaces en eau (lacs) près de 8%. Les espaces artificialisés (habitations, zones industrielles et commerciales, chantiers, décharges, espaces verts urbains ou équipements de sport ou de loisir) et l'agriculture occupent chacun plus de 6% de l'espace total.

Entre 2000 et 2009 les sols artificialisés ont augmenté de 487 hectares provenant pour plus de 70% du massif forestier et 30% de sols agricoles, essentiellement des prairies. Ces parcelles artificialisées sont généralement de faible superficie et sont situées en périphérie ou en enclave des centres urbains.

Urbanisation des sols naturels en périphérie des centres urbains

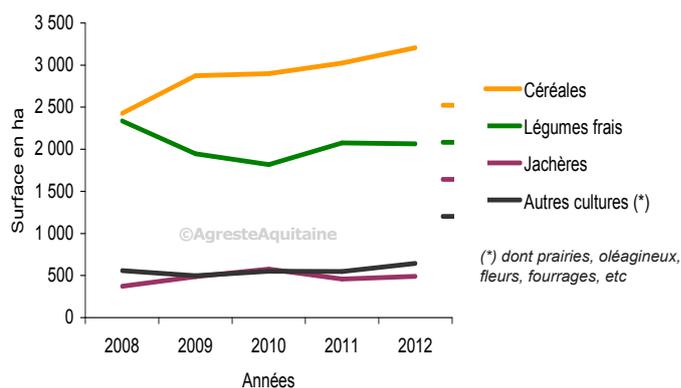
Plus de 55% des sols naturels artificialisés ont été urbanisés essentiellement pour la construction d'habitations individuelles (groupées ou diffuses) et pour une moindre part pour la construction de bâtiments agricoles ou d'habitat touristique spécifique. Viennent ensuite la création de zones industrielles et/ou commerciales et diverses infrastructures (16% des sols artificialisés), la réalisation d'espaces verts non agricoles (espaces verts urbains, campings et équipements sportif ou de loisir) pour 15% et enfin la réalisation de chantiers et/ou décharges pour 14%.

Une agriculture bien implantée

Entre 2000 et 2009, les espaces agricoles ont, en solde net, gagné 250 hectares mais cette évolution n'est pas homogène. 92 hectares ont perdu leur vocation agricole qui pour les trois quarts ont été artificialisés et le quart restant reboisés. Sur la même période, 347 hectares de forêt ont été défrichés pour être cultivés.

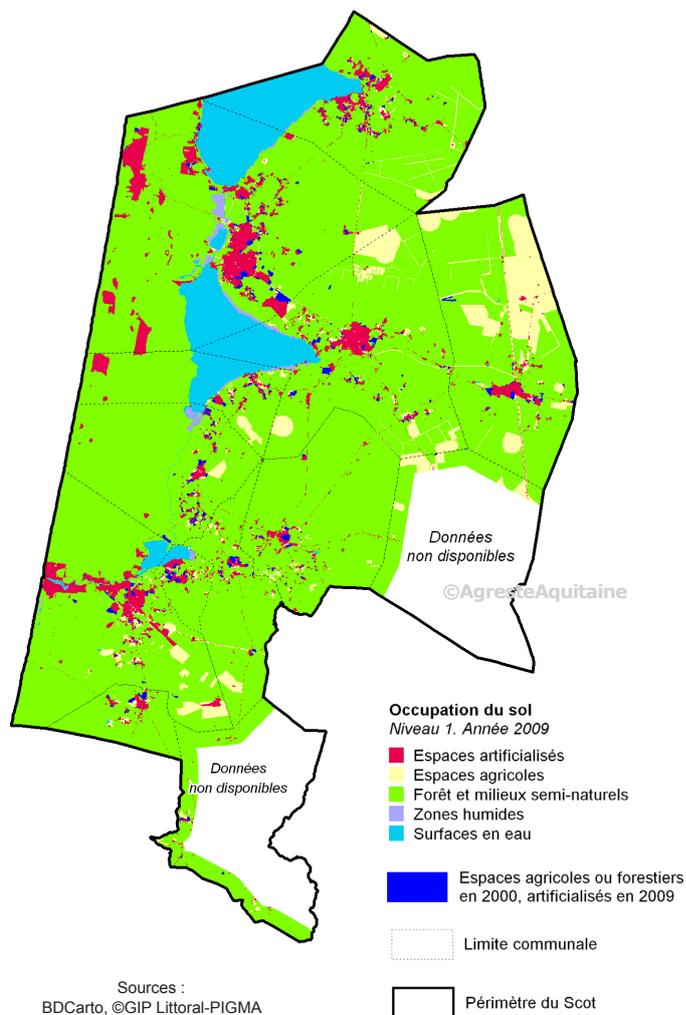
Nette progression du maïs

Evolution des surfaces déclarées à la PAC sur le périmètre du Scot du Born entre 2008 et 2012



Source : ASP - Déclarations PAC

Les centres urbains se développent en périphérie



⁽²⁾ Pour apprécier l'évolution de l'occupation du sol, nous disposons des données issues de la photo-interprétation réalisée en 2010 sous la maîtrise d'ouvrage du GIP Littoral Aquitain pour onze des treize communes du Scot du Born et mise à disposition dans le cadre de la Plateforme de l'Information Géographique Mutualisée d'Aquitaine (PIGMA). Elles nous permettent d'apprécier l'évolution de l'occupation du sol au sein de cet espace. Les données relatives aux communes de Lue et Mézons ne sont pas disponibles à ce jour car ces dernières n'avaient pas encore adhéré aux communautés de communes des Grands Lacs et de Mimizan, partenaires du GIP Littoral, au moment où la photo-interprétation a été réalisée.

Structure des exploitations

20% des exploitations valorisent 80% de la SAU totale

95 exploitations ont été recensées en 2010 au sein du périmètre du Scot et valorisent 5 300 hectares de surface agricole utilisée (SAU) ⁽³⁾.

20% d'entre elles exploitent en moyenne plus de 100 hectares de SAU et regroupent plus de 80% de la SAU recensée sur le territoire. A contrario, 20% d'entre elles n'ont pas déclaré de SAU, ce sont en majeure partie des exploitations apicoles et quelques élevages hors-sol.

⁽³⁾ Il s'agit ici de la SAU rapportée au siège d'exploitation. N'est comptabilisée que la SAU des exploitations dont le siège est situé à l'intérieur du périmètre du SCOT, mais les terres qui y sont rattachées peuvent se trouver à l'intérieur ou à l'extérieur de ce périmètre. En revanche, les parcelles appartenant à des exploitations dont le siège est situé à l'extérieur de ce périmètre sont exclues de ces superficies. Ces chiffres ne doivent pas être comparés à ceux des déclarations PAC de la page qui prennent en compte l'ensemble des surfaces déclarées au sein du périmètre du SCOT quelle que soit la localisation du siège.

90% de la SAU exploitée par des sociétés

38% des exploitations recensées ont opté pour un statut sociétaire. Elles valorisent près de 90% de la SAU recensée alors que dans le reste du département c'est 57% de la SAU qui est exploitée par les sociétés. SCEA et EARL constituent les formes sociétaires les plus fréquemment rencontrées.

Les exploitations individuelles, malgré leur effectif important, valorisent à peine plus de 10% de la SAU recensée. Ce sont le plus souvent des exploitations apicoles ou des petites exploitations de céréaliculture ou d'élevage d'herbivores.

La moitié des exploitations sous forme sociétaire n'ont qu'un seul chef sans coexploitant. Pour les autres, il y a le plus souvent un seul coexploitant, membre de la famille, aux côtés du chef d'exploitation.

Renouvellement assuré pour les grandes exploitations

40 exploitants ont plus de 55 ans en 2010, et regroupent 2 300 ha de SAU, soit 45% de la surface agricole du territoire.

Deux sur cinq connaissent déjà leur successeur en 2010. Ils dirigent des grandes exploitations orientées en grandes cultures, mettant en valeur

80% de la SAU de la SAU valorisée par les exploitations de plus de 100 hectares

Année 2010	Nombre d'exploitations	SAU (en hectares)	
		Moyenne	Totale
Pas de SAU	19		
Moins de 20 ha	43	5	204
De 20 ha à moins de 50 ha	3	30	89
De 50 ha à moins de 100 ha	11	72	789
100 ha et plus	19	222	4 210
Total	95	56	5 292

Source : Recensement agricole 2010

Des sociétés beaucoup plus étendues que les exploitations individuelles

Statut juridique	Effectif	SAU moyenne	Age moyen du chef
Exploitations individuelles	59	15	54
GAEC	3	200	57
EARL	12	99	43
Autres statuts (dont SCEA)	21	159	51

Source : Recensement agricole 2010

1 500 hectares soit près des deux tiers de la SAU « libérable » d'ici 5 ans alors que dans le reste du département seulement 45% de la SAU libérable a un reprenneur identifié.

Les 25 exploitants qui n'avaient pas encore trouvé de reprenneur sont à la tête de petites exploitations de polyculture-élevage ou de grandes cultures. Ils valorisent 820 hectares de SAU.

Toutefois, le renouvellement de la population agricole tarde à s'opérer : en 2010, 20% des agriculteurs ont moins de 40 ans, 43% ont plus de 55 ans. Dix ans plus tôt, 26% avaient moins de 40 ans, 29% plus de 55 ans.

Les grandes exploitations de culture structurent l'économie agricole

Des exploitations de grande taille

Selon le critère de dimension économique établi à partir de la PBS totale, 43% des exploitations du territoire du Scot sont des « petites » exploitations, 21% des « moyennes » et

La production brute standard (PBS) décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euro, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

La dimension économique d'une exploitation est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation :

- Petites exploitations : PBS inférieure à 25 000 €
- Moyennes exploitations : PBS comprise entre 25 000 € et 100 000 €
- Grandes exploitations : PBS supérieure à 100 000 €

35% des « grandes ». La majeure partie de l'activité économique se concentre sur les grandes exploitations qui réalisent près de 95% de la PBS totale et valorisent 86% de la SAU du Born.

A contrario, alors qu'elles représentent plus de 40% des exploitations recensées, les petites exploitations que l'on peut assimiler à des exploitations « non professionnelles », contribuent pour moins de 2% à la PBS et valorisent 13% de la SAU. Dans près de 90% des cas ce sont des exploitations individuelles dont la SAU moyenne est de 4 hectares et dont le chef est en moyenne âgé de 57 ans.

Avec une production brute standard de 22,5 millions d'euro, les exploitations du Scot du Born contribuent pour 3,5% à la PBS départementale. Les filières grandes cultures et productions horticoles représentent près des trois quarts de la PBS du territoire en 2010. Viennent ensuite les élevages hors sol pour 20%, l'apiculture et les autres productions (élevages d'herbivores et cultures permanentes) pour moins de 10%.

Légumes de plein champ et céréales, piliers de l'économie agricole du territoire

Recouvrant la majeure partie de l'espace rural, les cultures de plein champ contribuent pour près de 70% de la production brute standard du territoire. Maïs et légumes de plein champ constituent la majeure partie de la sole cultivée, mais on trouve également de manière plus ponctuelle et sur des surfaces beaucoup plus réduites (quelques dizaines d'hectares) une production de bulbes de fleurs dont la culture apporte une très forte valeur ajoutée.

Le maïs céréale souveraine

Bénéficiant de conditions favorables à sa culture - nature du sol et possibilité d'irrigation - le maïs est de loin la céréale la plus cultivée sur le territoire. On le trouve dans plus de la moitié des exploitations du Born, où il est implanté le plus souvent sur de grandes parcelles particulièrement bien adaptées à la mécanisation.



Une importante production de légumes de plein champ

Maïs doux, carottes et haricots verts sont les légumes de plein champ les plus cultivés sur le territoire. Ils sont implantés sur de très grandes parcelles irriguées et entrent dans l'assolement de grandes exploitations avec des cultures céréalières. Ils sont destinés à l'industrie agroalimentaire et sont transformés à proximité.

Les producteurs de légumes de plein champ du Scot du Born contribuent pour près de 10% au potentiel de production de légumes du département des Landes qui est le premier producteur français (en surface cultivée) en maïs doux, haricot vert et carotte.

20% de la PBS réalisée par les élevages hors sol

Une trentaine d'exploitations élèvent des « granivores » (volailles ou porcs) et cette filière contribue pour près de 20% à la PBS du territoire. Seulement un quart de ces exploitations sont spécialisées en élevage hors-sol, pour les autres, l'atelier de granivores vient en complément de productions végétales ou d'un petit élevage d'herbivores.

Un cinquième des élevages hors-sol sont des grandes exploitations et réalisent plus de 95% de la PBS de cette filière. Les autres élevages sont des petites ou moyennes exploitations dont la moitié d'entre elles ont une activité de commercialisation en circuit court, essentiellement par vente directe à la ferme ou plus occasionnellement en vente sur les marchés ou en tournée à domicile.

5% de la PBS apportée par les cultures sous serre

Cinq exploitations réalisent des cultures sous serre ou abri haut. Au total leur emprise au sol est de 13,5 hectares et permet de produire l'équivalent de 68 hectares de cultures maraîchères ⁽³⁾ dont plus de 90% sont des salades et 9% des tomates.

⁽³⁾ Il s'agit ici de la surface développée qui représente la somme des superficies nettes occupées au cours de la campagne agricole par cette culture, en comptant chaque parcelle concernée autant de fois qu'elle a donné lieu à une récolte différente de cette culture.

L'orientation technico-économique (OTEX) d'une exploitation caractérise son système de production, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PBS de chaque production) à la PBS totale de la dite exploitation.

La valorisation d'autres ressources du territoire

Aux côtés des exploitations de grande culture qui valorisent la majeure partie de la ressource foncière agricole, coexistent des exploitations de moindre poids économique mais basant leur stratégie sur la valorisation d'autres ressources territoriales que le foncier. Quelques agriculteurs ont mis en œuvre des activités de loisirs en lien avec l'activité touristique du littoral et les apiculteurs valorisent la flore forestière relativement riche...

30% de la production de miel des Landes

En 2010, 17 exploitations agricoles possèdent près de 3 000 ruches et produisent 42 500 kg de miel, soit près de 30% de la production du département des Landes. L'apiculture constitue l'activité exclusive de la quasi-totalité de ces dernières.

Selon le critère de dimension économique, la moitié des exploitations apicoles se classe dans les moyennes ou grandes exploitations, elles réalisent 80% de la miellée du territoire.

Près des deux tiers des apiculteurs du Born commercialisent tout ou partie de leur production en utilisant un circuit court de commercialisation. Pour plus des trois quarts d'entre eux, ce mode de commercialisation représente plus des trois quarts de leur chiffre d'affaires annuel. La vente à la ferme est le mode de vente le plus pratiqué, viennent ensuite la vente sur les marchés et celle à des commerçants détaillants. Plusieurs modes de vente peuvent être mis en œuvre par un même producteur.

15% des exploitations diversifient leur activité

13 exploitations, soit près de 15% de l'effectif total, diversifient leur activité contre moins de 10% dans le reste du département des Landes. A l'exception de 4 exploitations dépassant 10 hectares de SAU, la diversification est mise en œuvre par des agriculteurs établis sur des très faibles SAU ou n'en disposant pas du tout.

Près de la moitié des exploitants pratiquant la diversification ont mis en place des activités de loisir et trois d'entre eux y ont ajouté une activité

d'hébergement. Pour les autres les activités mises en œuvre sont relativement disparates : transformation de lait, transformation d'autres produits, travaux à façon, sylviculture, artisanat, production d'énergies renouvelables.

Parmi les agriculteurs proposant des activités de loisirs, quatre d'entre eux élèvent des juments et des chevaux de selle. Le cheptel moyen par exploitation est de 36 têtes, toutes catégories d'équidés confondues.

La diversification représente une vraie stratégie d'entreprise pour près de la moitié des exploitations la pratiquant car ces activités contribuent pour plus de 75% à leur chiffre d'affaires total.

Emploi agricole : plus de 200 équivalents temps plein en agriculture

En 2010, l'agriculture (agriculture, sylviculture, pêche) représente 3,2% de l'emploi total du Scot du Born selon l'Insee.

L'agriculture sur le territoire mobilise l'équivalent de plus de 200 temps plein en 2010, soit en moyenne 2 UTA (Unité de travail annuel) par exploitation, contre 1 UTA dans le reste du département. En cause, le poids du maraîchage et de l'horticulture (40% des UTA), qui concentrent les emplois familiaux aussi

bien que salariés. Suivent les grandes cultures (34%), les autres emplois se partageant principalement entre polyculture-élevage et élevage hors sol.

Plus d'emplois salariés

L'emploi agricole salarié non familial (permanents, saisonniers, prestataires de services) est beaucoup plus développé, il rassemble 57% du volume de travail sur le Scot du Born, contre 28% dans le reste des Landes.

Entre 2000 et 2010, l'emploi agricole du territoire se maintient, alors que le nombre d'exploitations chute de 11%. En fait, la diminution du volume de travail saisonnier est compensé par l'augmentation du salariat permanent, mais aussi par un recours plus marqué aux services des entreprises de travaux agricoles (ETA) et CUMA. L'emploi familial quant à lui reste stable.

Des postes d'ouvriers agricoles

En 2010, 110 salariés, hors cercle familial, travaillent dans une exploitation du territoire, principalement en maraîchage-horticulture ou en grandes cultures, presque tous à des postes d'ouvrier agricole. Un quart des exploitations ont recours à du salariat permanent, mais ce sont les structures les plus importantes, 8 exploitations, qui emploient à elles seules 70% des salariés.



Les trois quarts des salariés permanents sont à temps complet, tandis que 18% travaillent moins d'un mi-temps, essentiellement sur des exploitations de grandes cultures. Cinq exploitations de grandes cultures font appel à un groupement d'employeurs, fournissant ainsi l'équivalent de 7 temps plein.

870 salariés occasionnels

Près de 870 salariés occasionnels ont travaillé dans les exploitations du territoire en 2010, représentant un volume total de travail de 63 UTA. La plupart des exploitations qui ont recours au travail saisonnier emploient 1 à 2 saisonniers. Cependant, cinq exploitations emploient à elles seules neuf saisonniers sur dix.

26 exploitants font appel à des ETA ou des CUMA, le plus souvent pour l'équivalent de 10 jours ou moins de travail.

Saisonniers et prestataires de services sont surtout employés dans les exploitations orientées en grandes cultures. ■

► La collection « Agreste Aquitaine Territoires » s'adresse plus particulièrement aux acteurs locaux pour répondre à leurs besoins en données statistiques récentes à l'échelle de leur territoire d'appartenance. Ces études sont réalisées en partenariat avec d'autres services déconcentrés de l'Etat (DDT) ou des structures intercommunales et débouchent sur une publication.

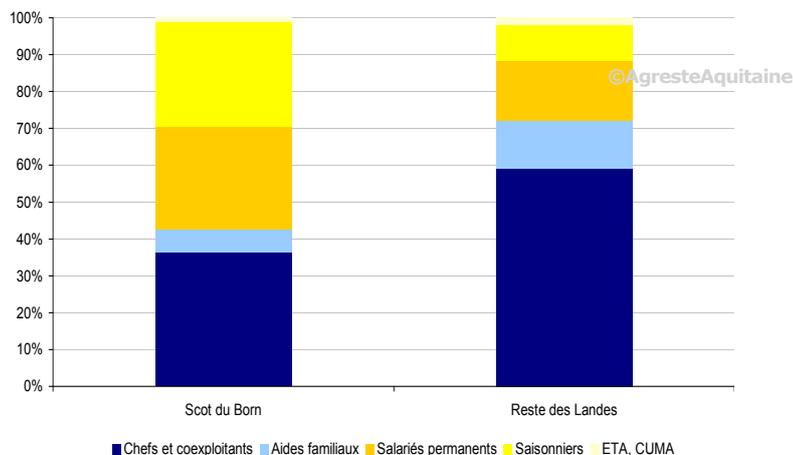
Contact

Tel : 05 56 00 42 09, fax : 05 56 00 42 90

Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Le salariat extérieur beaucoup plus développé sur le territoire du Scot

Répartition du volume de travail (en UTA) dans les exploitations agricoles du territoire



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Méthodologie

Cette étude a été réalisée à partir des résultats du recensement agricole 2010 complétés par les apports d'informations récentes issues des fichiers administratifs des déclarations PAC et des données relatives à l'occupation du sol du littoral aquitain mises à disposition par le GIP littoral dans le cadre de la plateforme de l'information géographique mutualisée en Aquitaine (PIGMA).

Les résultats présentés obéissent aux règles de la statistique agricole publique et notamment en terme de secret statistique.

Définitions

Secret statistique

Le secret statistique, défini par la loi de 1951, s'applique à tous les renseignements individuels collectés par la statistique publique. Il a pour objet de protéger d'une part la vie privée, d'autre part les intérêts économiques des enquêtés. Il interdit non seulement la diffusion des renseignements individuels, mais aussi des données qui permettraient une identification indirecte des répondants et de leur réponse.

Ainsi, aucune donnée ne peut être communiquée à une échelle territoriale donnée, si elle concerne moins de 3 entreprises (ou établissements) ou si une entreprise (ou établissement) contribue à elle seule à plus de 85% du total.

Exploitation agricole

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, ce qui lui permet de recevoir des aides découpées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en package collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...).

Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

© AGRESTE
2013

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISSET Aquitaine
Crédit photo ©Photothèque MAAF
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 2268 - 6010